

ACCORD CADRE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL
SUR LA COOPÉRATION
EN SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

LE GOUVERNEMENT DU CANADA et **LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL** (ci-après désignés collectivement les « Parties »),

CONSIDÉRANT l'importance que revêtent la science, la technologie et l'innovation pour leur développement économique et social;

CONSIDÉRANT la collaboration scientifique et technologique constante entre les deux pays;

RAPPELANT les droits et les obligations des Parties aux termes des accords internationaux applicables qui lient les deux Parties en droit international;

CONSIDÉRANT que le Canada et le Brésil mènent actuellement des activités de recherche et de développement dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun et qu'une participation aux activités de recherche, de développement et d'innovation suivant le principe de réciprocité engendrera des avantages mutuels; et